

DÉLIBÉRATION



L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARIL Daniel, Maire.

Votants : 12
Présents : 11
Pouvoir : 1
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 28.02.2024

Présents : Mr BARIL Daniel, Mme MATT Jeannine, Mrs REYNIER Jean-François, TREMOUILLE Serge, MARTINS Antonio, Mmes DUPUY Sandra, GOULMY Aurélie, ADRIAN Stéphanie, Mr AYMARD Bertrand, HATTE Bernard, BORIS Sébastien.

Absents : Mme GODARD Sophie (pouvoir à Mme DUPUY Sandra)
Mme ADRIAN Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

Objet : MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion en soutien aux agriculteurs.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à prendre et à signer, au nom du Conseil Municipal, la motion de soutien aux agriculteurs.

Le Maire,


D. BARIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20240307-08-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/03/2024

Publication 12/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

